



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 029-20 C

Objet : *RD - Approbation de la convention de partenariat pour une démarche de circuits courts - alimentation à l'échelle de la Savoie*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 10

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 029-20 C

objet **RD - Approbation de la convention de partenariat pour une démarche de circuits courts - alimentation à l'échelle de la Savoie**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, indique que le Département de la Savoie a initié au cours de l'année 2018 une démarche qui vise le développement et la structuration des circuits courts - alimentation à l'échelle savoyarde. L'ambition donnée à la démarche consiste à développer une alimentation de proximité et de qualité davantage en adéquation avec la demande sociétale, accessible au plus grand nombre et valorisant les divers produits, productions et savoir-faire locaux. Il s'agit également de prendre en considération l'adaptation de l'agriculture savoyarde à la demande de circuits courts tout en garantissant la pérennité des exploitations.

La stratégie retenue est d'agir de manière combinée « de la terre à l'assiette » en inscrivant la démarche dans la durée et en considérant les outils, les actions et les équipements nécessaires au développement des circuits courts et d'une alimentation de qualité, tout en recherchant au mieux à soutenir et valoriser les démarches et initiatives en cours. La démarche permettra aussi de rechercher la cohérence entre les projets et démarches locales, la mutualisation d'actions, le partage de connaissance et d'expériences...

La démarche doit permettre de définir l'organisation souhaitable à mettre en œuvre, parallèlement à un programme d'actions opérationnelles et structurées en lien avec les domaines identifiés : productions et filières, équipements, territoires, foncier et urbanisme, environnement, gestion de l'espace, santé-nutrition, accessibilité sociale, gastronomie, innovation, marchés publics... Un tel schéma impliquera chacun des acteurs publics, parapublics et privés appelés à jouer un rôle dans sa mise en œuvre. La définition d'un projet savoyard ne se substituera cependant pas aux approches plus territoriales qui restent un échelon pertinent et opérationnel d'intervention.

Pour formaliser l'engagement partenarial et constructif des territoires dans la démarche circuits courts - alimentation à l'échelle de la Savoie, le Département propose la signature d'une convention de partenariat avec pour objectifs de définir :

- une stratégie partagée : elle fixera les orientations stratégiques communes, départementales, inter-territoriales, voire territoriales sur le court et le plus long terme en matière de circuits courts et d'alimentation,
- un programme d'actions opérationnelles défini collectivement : il permettra de préciser les actions opérationnelles et concrètes pour mettre en œuvre les orientations, dans le cadre de la volonté, des capacités et des compétences des différents acteurs publics, institutionnels et privés...
- un cadre pour des politiques plus intégrées : la démarche engagée donnera un cadre de référence afin de mieux coordonner les différentes politiques publiques et les différentes échelles d'actions.

Une gouvernance commune indispensable dans la phase de définition du projet, et par la suite une gouvernance adaptée à la mise en œuvre du projet, facilitera le suivi, la cohérence et l'évaluation des actions. Si nécessaire, elle permettra de corriger et faire évoluer le projet d'ensemble.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de partenariat pour une démarche de circuits courts - alimentation à l'échelle de la Savoie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 029-20 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention de partenariat pour une démarche de circuits courts - alimentation à l'échelle de la Savoie

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : annexe circuits courts

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23181H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23181H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au